

Besançon, le 15 octobre 2014

Situation de l'école de Paroy : l'inspecteur d'académie, DASEN du Doubs communique

L'Inspecteur d'académie,
DASEN du Doubs

Jean-Marie Renault, inspecteur d'académie, DASEN du Doubs,

- ayant affecté à mi-temps à l'école de Paroy en classe de CP une enseignante contractuelle aux qualités personnelles avérées et présentant, en termes de formation initiale et d'expérience professionnelle, des garanties certaines reconnues dans le cadre d'un recrutement minutieux ;
- ayant mis en place un protocole précis et régulier d'accompagnement professionnel de l'enseignante ;
- constatant la situation de blocage de la classe imposée par la présence d'adultes ne permettant pas le déroulement normal des enseignements ;
- ayant montré durant cette période que l'encadrement local et départemental de l'éducation nationale était en situation d'écoute attentive ;
- préoccupé par le fait que, durant cette période, les élèves ne reçoivent pas l'enseignement qui leur est dû ;
- soucieux de reconnaître les qualités de l'enseignante contractuelle et de la protéger des conséquences de la situation actuelle,

dénonce fermement le blocage de la classe exercé par des adultes, en rappelant qu'il s'agit d'un lieu protégé dont l'accès n'est pas libre, et dont la sérénité doit être propice aux apprentissages.

Jean-Marie Renault, inspecteur d'académie, DASEN du Doubs décide d'affecter l'enseignante contractuelle sur un nouveau support d'enseignement.

Secrétariat de direction

Téléphone : 03.81.65.48.83.

Fax : 03.81.53.47.95.

ce.cabinet.ia25@ac-besancon.fr

26 avenue de l'Observatoire
25030 Besançon Cedex